

Service : FINANCES

Dossier suivi par : U. BRANDAO

Rapporteur : Michel BOUGLOUAN

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF (C.A.) DE 2022

En vertu des articles L.1612-12, L.2121-31, D.2342-11 et D.2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la Commune est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le Compte Administratif (C.A.) présenté annuellement par le Maire – Ordonnateur -, après transmission au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du Compte de Gestion (C.G.) établi par le Comptable de la collectivité territoriale. L'Assemblée délibérante entend, débat et arrête le C.G. du receveur sauf règlement définitif. Le vote arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le Budget Primitif (B.P.) de 2022 voté par Délibération n°02 du Conseil Municipal du 05 avril 2022, a été ajusté 2 fois par des Décisions Modificatives (D.M.) n°01 et n°02 (Délibérations n° 12 du 28 juin 2022 et n°07 du 13 décembre 2022). L'ensemble des dépenses et des recettes proposé dans ces 3 documents a constitué les crédits budgétaires ouverts pour l'année 2022.

Le Compte Administratif (C.A.) 2022 qui sera présenté au conseil Municipal expliquera l'exécution de toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2022, y compris celles qui ont été rattachées à l'exercice.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, préconise que le résultat positif de la section de fonctionnement de l'année N-1 doit en priorité participer au financement des besoins de la section d'investissement, le solde non utilisé doit être reporté en fonctionnement. Comme les années antérieures le B.P. 2023 voté le 4 Avril 2023 est équilibré et tient compte des résultats 2022 estimés pour les 2 sections.

Au moment du vote du document budgétaire 2023, les comptes de l'année 2022 n'étaient pas encore arrêtés par le Trésor Public. Les ajustements qui doivent être apportés aux résultats proposés au BP 2023 seront régularisés en décision modificative n°1 :

Section de fonctionnement : Résultat réel constaté pour l'année 2022 est de **7 564 242.03€** au lieu de 7 571 345.09€ estimé et voté au BP 2023 (décliné en fonctionnement pour 6 721 345.09€ et investissement pour 850 000€). La différence entre le montant estimé et celui constaté est de - 7 103.06€.

Section d'investissement : Résultat réel constaté pour l'année 2022 est de **930 664.60€** (excédentaire) au lieu d'un résultat déficitaire de - 223 631.80€ estimé et voté au BP 2023. Le résultat 2022 est donc excédentaire. Le rapprochement des comptes du Trésorier, avec les opérations de notre service financier ayant révélé des encaissements 2022 faits directement par la Trésorerie, mais l'information étant transmise tardivement à nos services.

Les résultats comptables du Compte Administratif (C.A.) et du Compte de gestion (C.G) doivent être identiques. Tant que le compte de gestion n'est pas clôturé par le comptable public et des modifications comptables peuvent y être effectuées. Ces modifications affectent systématiquement les écritures du CA de la ville. Ces rapprochements ne sont achevés que **début juin**.

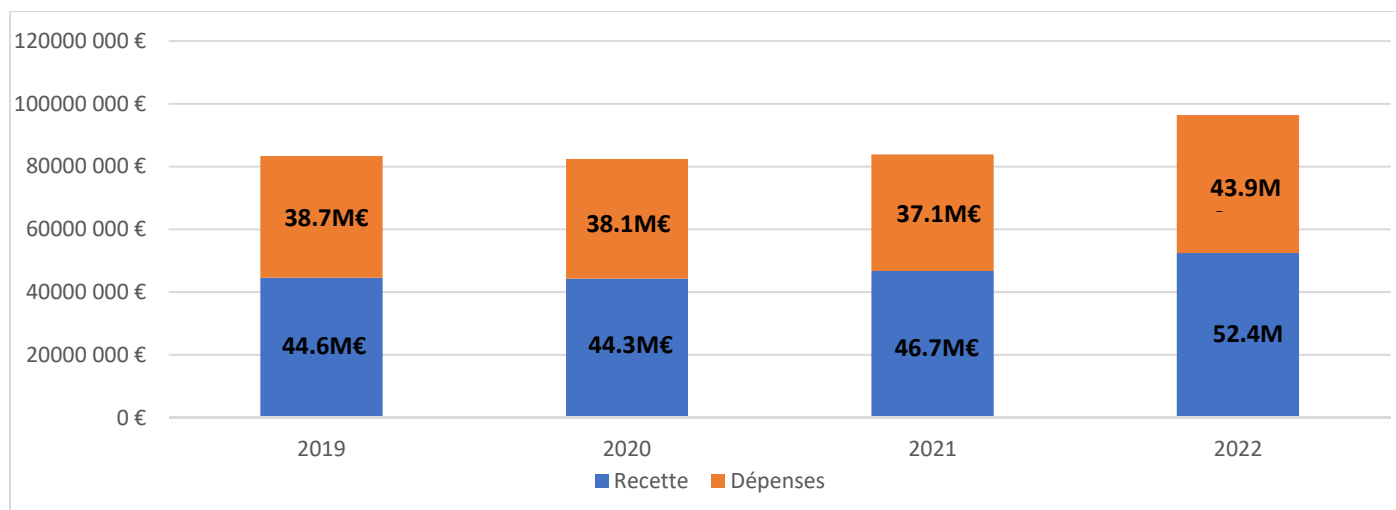
La présente note synthétise les résultats de l'exécution budgétaire et décrit l'évolution de l'équilibre financier de la ville de façon synthétique.

Depuis 2020 les crises se succèdent, sanitaire, pénuries de bois, de métaux, de matières premières lors des déconfinements, conflit armé en Ukraine, envolée des prix de l'Énergie... avec des répercussions importantes tant pour la vie des gens que sur les finances publiques.

L'année 2022 a plus particulièrement été marquée depuis février 2022 par la spéculation sur les prix de l'énergie et le retour d'une inflation, durable, qui touche tour à tour tous les secteurs d'activité.

La ville de Champs-sur-Marne a dû s'adapter à la conjoncture économique afin d'assurer la continuité du service public local et des services qui le mettent en œuvre.

Le graphique ci-dessous est une présentation générale du volume global des réalisations des 2 sections confondues pour la période 2019 à 2022.



* Il est rappelé que chaque année, les excédents sont repris dans les recettes de l'année suivante.

- o Le total des titres émis est de 52 479 855.98€ (en progression de +12.3% comparé à 2021),
- o Le total des mandats est de 43 984 949.35€ (en baisse de + 18.5% comparé à 2021).

Le résultat global à la clôture de l'exercice 2022 indiqué au compte administratif est 8 494 906.63€, il est conforme à celui affiché au résultat du compte de gestion du comptable établi par la trésorerie.

Les Résultats de clôture 2022 par section : Présentation extrait du Compte de gestion

Le tableau suivant constate les résultats d'exécution de l'exercice et l'évolution de la situation financière de la ville depuis la clôture de l'exercice précédent.

En €	Résultat clôture de L'exercice 2021	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat exercice 2022	Résultat clôture exercice 2022
FONCTIONNEMENT	7 139 756.05	-800 000.00	1 224 485,98	7 564 242,03
INVESTISSEMENT	2 480 409.29		-1 549 744,69	930 664,60
TOTAL	9 620 162.34	- 800 000.00	-325 259.71	8 494 906,63

Ces totaux incluent également les réalisations de l'ensemble des produits et des charges de fonctionnement de l'année 2021 rattachées, ainsi que les réalisations concernant les dépenses d'investissement reportées et mandatées en 2022.

Le rattachement en 2022 est de 2 261 039.71€, alors que celui de l'année 2021 était 2 876 922.37€. Il y a une baisse de de – 618 882.66€

Le report en investissement 2022 est de 3 987 334.59€, celui de 2021 était 6 794 776.18€ Il y a une baisse de – 2 807 441.59€.

L'excédent brut global :

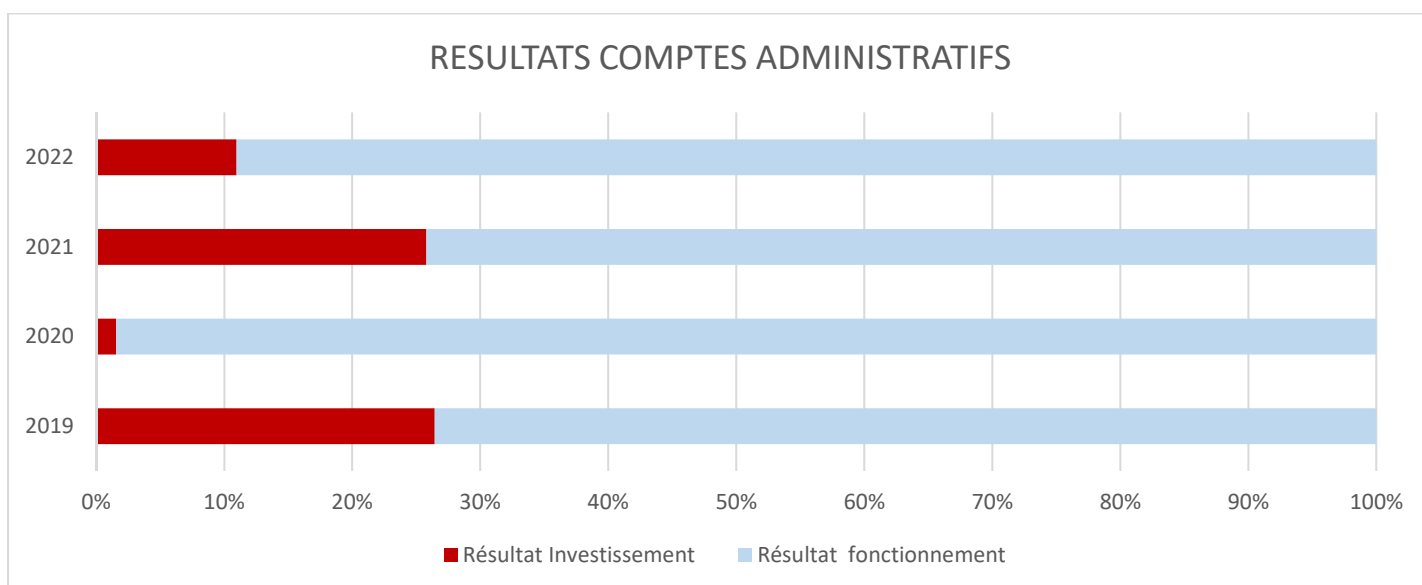
L'excédent brut dégagé à la clôture de l'exercice 2022 est de 8 494 906.63€, il a régressé de -12% (en 2021 +56%). Cette importante baisse est liée principalement au résultat d'investissement en 2022 (930 664.6€ alors qu'en 2021 2 480 409.29€).

Le tableau ci-dessous vous détaillera comment est constitué le résultat global de clôture par section :

En €	Recettes 2022	Dépenses 2022	Résultat 2022 Hors résultat 21	Résultat 2021 reporté en 2022	Résultat clôture exercice 2022
FONCTIONNEMENT	36 438 106.94	35 213 620.96	1 224 485,98	6 339 756.05	7 564 242,03
INVESTISSEMENT	7 221 583.70	8 771 328.39	-1 549 744,69	2 480 409.26	930 664,60
TOTAL	43 659 691	43 984 949.35	-325 259		8 494 906,63

Le graphique ci-dessous retrace pour la période 2019 à 2022 la contribution de chaque section au résultat global de clôture.

Le résultat de fonctionnement en 2022 a contribué à la hauteur de 89% (74% en 2021) au résultat de clôture.



Pour mémoire, le budget 2022 s'est élaboré à partir des orientations suivantes :

En dépenses,

- Préservation d'un service de qualité rendu aux Campésiens,
- Intervenir dans tous les quartiers de la ville
- Maintien de l'investissement à un niveau significatif répondant aux besoins de proximité de la ville,
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- Maîtrise de la masse salariale,

En recettes,

- Fixer un potentiel d'emprunt à 1 700 000 euros,
- Maintenir les taux de fiscalité des ménages au même niveau que 2021,
- Dégager une capacité d'autofinancement la plus élevée possible.

Les sections d'investissement et de fonctionnement structurent le budget de la ville. D'un côté la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

L'analyse des coûts en €/habitant a été réalisée avec les données indiquées dans la fiche individuelle DGF 2022. La population INSEE est de 25 763 habitants.

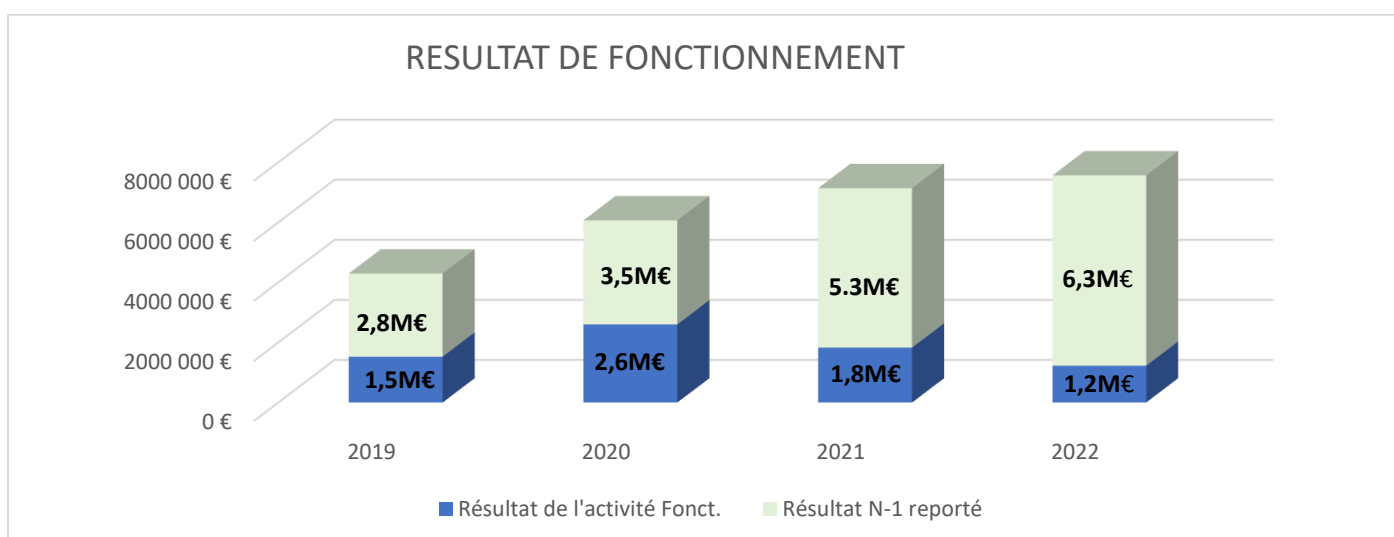
I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le taux de réalisation des recettes réelles est de 101% contre 99% en 2022, alors que le taux de dépenses réelles de fonctionnement en 2022 est de 97% contre 95% en 2021 et 94,35% en 2020.

Le tableau ci-dessous retrace pour la période de 2019 à 2022 l'historique des résultats pour la section de fonctionnement. Vous pouvez constater que le résultat reporté de l'année N-1 chaque année représente une part importante dans la structure du résultat de fonctionnement depuis 2018. En 2022, il représente **84%** (en 2021=74%) du résultat global (7.5M€) alors que le résultat lié à l'activité ne représente que **16%** (en 2021= 26%).

RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT				
	2019	2020	2021	2022
Recettes	34 582 890 €	34 795 907 €	34 724 616 €	36 438 106,94 €
Dépenses	33 056 242 €	32 195 663 €	32 896 462 €	35 213 620,96 €
Résultat de l'activité Fonct.	1 526 649 €	2 600 244 €	1 828 154,45 €	1 224 485,98 €
Résultat N-1 reporté	2 767 735 €	3 467 469 €	5 311 602 €	6 339 756,05 €
Résultat fonctionnement Global	4 294 384 €	6 067 713 €	7 139 756 €	7 564 242,03 €

Le graphique illustre l'évolution du résultat de fonctionnement constaté à chaque exercice depuis 2019.



Définitions :

Résultat d'activités : Il correspond à la différence entre les recettes et les charges liées directement aux activités prévues dans l'année budgétaire. Il est le résultat net de l'exercice hors résultats affectés et/ou reportés.

Résultat N-1 reporté : Il correspond au résultat de chaque section constatée de l'année N-1, inscrit et voté en année N dans la même section. Les résultats reportés vont contribuer à l'autofinancement inscrit dans le chapitre 023.

Le résultat comptable de la section fonctionnement est composé de 2 parties, l'une liée à l'exécution des activités prévues au BP et l'autre attachée à l'autofinancement du chapitre 023 « Virement de la section d'investissement ». On constate avec le graphique réalisé sur les 4 derniers exercices que chaque année le résultat d'activité vient augmenter un peu, d'environ 1M€, une prudence et la rigueur de notre gestion dans un environnement de plus en plus incertain. ce qui explique un résultat de clôture en fonctionnement en 2022 de 7.5M€.

I.1 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement évoluent de + 4.9% entre 2021 et 2022. Les recettes sont les impôts et taxes, les dotations, les produits d'exploitation du domaine, les subventions et participations et les produits de gestion courante. Le taux de réalisation en 2022 est de 101%, alors que celui de 2021 était de 99%.

Libelles des recettes	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
013 - Atténuations de charges	239 613 €	232 875,33 €	67 603,00 €	128 952,97 €
70- Produits des services	2 737 045 €	1 962 091,04 €	2 077 044,72 €	1 932 886,07 €
73 - Impôts et taxes	23 870 008 €	24 780 261 €	25 480 182,20 €	26 178 586,59 €
74 - Dotations et participations	6 884 905 €	7 211 136,51 €	6 374 863,65 €	7 790 456,32 €
75 - Autres Produits de gestion courante	222 355 €	158 458,80 €	118 581,60 €	145 026,35 €
Produits de gestion courante	33 953 926 €	34 344 823 €	34 118 275 €	36 175 908,30 €
77-78 Produits exceptionnels & Provisions	619 056 €	441 496,33 €	603 913,09 €	262 198,64 €
Produits réels	34 572 982 €	34 786 319 €	34 722 188 €	36 438 106,94 €

Chapitre 73 – impôts et taxes 26 178 586,59 € - par habitant 1 016€ (2021 = 989€)

Les impôts et taxes sont réalisés à 101.7% (2021 101%) des prévisions, représentent 71.8% () de la structure des recettes réelles de fonctionnement (2021 = 73.4% et 2020 71,24%), progressent de +2.7% comparé à 2021, sont essentiellement constitués :

La progression des impôts directs

Base de la taxe foncière bâtie (TFB) effective 2022 est 30 540 248 a évolué de + 4% (Base 2021 = 29 297 846) ;
Base de la taxe foncière non bâtie (TFNB) effective 2022 a évolué de + 22% (Base 2021 = 66 151) ;

La fiscalité (TH et TF) totalise 15 935 082€ et représente **61%** (2021=60% ; 2020=58,34%) du chapitre impôts et taxes.

€	2019	2020	2021	2022
Produit Foncier Bâti + Produit TH +majoration résidences secondaires	13 993 694	14 388 584	15 229 607	15 860 060.24
Produit Foncier Non Bâti	63 430	68 552	61 355	75 022
Produit 2 Taxes ménages	14 057 124	14 457 136	15 290 962	15 935 082

- L'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne réalisée à 100% des prévisions, correspond à la même somme encaissée en 2021 (7 089 588.96€).

LES AUTRES RECETTES FISCALES

- La taxe additionnelle aux droits de mutation 1 040 043€ est réalisée à 101% des prévisions, son évolution est de 1% (2021 = 2%) comparé à 2021 et représente 40€ par habitant. Cette évolution est stable.
- La taxe sur la consommation finale sur l'électricité 460 289€ est réalisée à 126% des prévisions en hausse de +26% (2021 = +2.7%) comparé à 2021 et représente 17.9 € par habitant. Le produit correspond à la taxe prélevée sur les factures d'électricité, et son évolution relativement forte est liée à l'évolution des prix unitaires plus qu'aux volumes consommés.

Les Fonds de péréquations

- Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.) Cette ressource disparu en 2022 car notre intercommunalité ne sera plus bénéficiaire. Pour rappel = en 2021 est de 201 203€ (7,8€ par habitant)
- Le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) en 2022 1 584 616 (2021=1 455 298€), le montant versé à la ville est en hausse de +9% comparé à 2021 (+6.3%) et il représente 61.5€ par habitant. Le FSRIF créé en 1991 n'est pas une dotation de l'Etat. L'objectif de la mise en place de ce fonds est d'aider les communes qui ne disposent pas de ressources fiscales suffisantes pour supporter les besoins sociaux de leur population en redistribuant les richesses entre les communes de la région.

Chapitre 74 – Dotations et Participations 7 790 456.32€ – par habitant 302.39€

Les dotations et participations sont réalisées à 109% (2021= 93%,2020=97,37%) des prévisions, elles représentent 21.4% (2021= 18,4%,2020=20,9%, 2019=19,9%) de la structure des recettes réelles de fonctionnement. Les dotations en 2022 sont en hausse de +22% alors qu'en 2021 elles avaient régressé de -11.6%.

- o Dotation Forfaitaire - 2.2%,
- o Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale + 4.9%
- o Autres dotations et subventions + 77%. Cette hausse si importante est liée principalement à la subvention bouclier inflationniste (60 000€)

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT : 3 289 474€ - par habitant 127.68€

La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) regroupe la Dotation Forfaitaire (D.F.) et la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.C.S.). Ces dotations sont des concours financiers de l'État qui sont divisés en deux parts :

- La part forfaitaire qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires,
- La part péréquation dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées.

La structuration de la DGF actuelle prend en compte une dotation de base en euros par habitant, une partie liée à la superficie et un complément de garantie permettant à toutes les communes de conserver un montant minimum de la dotation qu'elles percevaient avant la réforme de 2004. Depuis 2009 ont été introduit des mécanismes d'écrêtement qui modulent les sommes en fonction de la richesse des collectivités.

DOTATION FORFAITAIRE PERIODE 2015 A 2022

Libelles	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation Forfaitaire de référence (Chap 74-(7411))	5 652 711	4 870 498	4 087 277	3 616 675	3 531 923	3 410 184	3 361 936	3 289 474
Variation		-13,8%	-16,1%	-11,5%	-2,3%	-3,4%	-1,4%	-2,2%
Effet variation population	19 177	27 089	23 270	-4 376	-35 173	26 246	63 843	1 711
Effet prélèvement pour Péréquation	-169 654	-146 115	-185 868	-80 376	-86 566	-67 171	-71 166	-74 173
Contribution Grand Paris	0	0	0	0	0	0	0	0
Contribution RFP	-631 736	-664 195	-308 004	0	0	0	0	0

Nous voyons bien le mécanisme d'érosion continue de la dotation forfaitaire, au profit des fonds de péréquation, un mécanisme qui rend toujours plus imprévisible et illisibles les redistributions dues par l'Etat.

La composante Dotation de Solidarité Urbaine pour l'année 2022 est de 1 212 523€ soit 47.06€ par habitant

Cette dotation contribue à l'amélioration des conditions de vie des communes urbaines. La ville de Champs-sur-Marne est éligible dans la catégorie des deux premiers tiers des communes de plus de 10 000 habitants. Pour 2022, la ville de Champs-sur-Marne est située au 291ème rang (323ème rang e 2021) des 693 communes bénéficiaires du même rang.

Le montant de 1 212 523€ reçu en 2022 se décompose de la façon suivante :

- Une dotation de droit commun pour 1 156 264€,
- Une majoration supplémentaire de 56 259€ au titre des villes relevant des quartiers "politique de la ville".

Les subventions et participations 2 311 335 € - par habitant 89.72€

Les subventions et participations les plus importantes versées à la commune par des tiers restent celles de la Caisse d'Allocations Familiales et du Département de Seine et Marne.

Le poste le plus important est versé chaque année par la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) pour le fonctionnement des crèches et centres de loisirs.

En 2022, les dotations par secteur d'activités :

- Petite Enfance : 1 705 147€ ;
- Enfance : 404 794€ ;
- Education : 85 990€ ;
- Sport -jeunesse : 89 889€ ;
- Divers secteurs (Affaires générales, culturelles, citoyenneté) : 25 515€

Chapitre 70 – produits des services 1 932 886.07€ - par habitant 75.03€

Les produits des services réalisés à 88% (2021= 83.1% ,2020= 93,49%) des crédits votés, en baisse de -7% comparé à 2021 (2 077 045€) et représentent 5.3% (2021=6%,2020 = 5,64%) de la structure des produits réels de fonctionnement.

Ils regroupent les participations des usagers pour les services proposés par la ville à caractère de loisirs, sportifs, de restauration scolaire, social et culturel. Pour rappel, la participation se repose sur le calcul du taux d'effort (prise en compte des revenus et de la composition de la famille).

Les recettes évoluent en fonction de la fréquentation des usagers pour les services concernés. La crise économique 2022 comme pour l'année 2020 (Sanitaire) a entraîné une diminution de la participation des familles et un remboursement des activités non réalisées (dépenses en plus). Les encaissements par secteur d'activités :

- Education : 93 174€ ;
- Enfance : 1 210 670€ ;
- Sport et jeunesse : 35 085€ ;
- Culturel - Citoyenneté - Politique de la ville : 15 329€ ;
- Petite Enfance : 540 970€
- Redevances (sol électricité téléphone.) et remboursement des charges : 86 331€ ;

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante 145 026€ - par habitant 5.63€

Réalisés à 97% (2021= 78%,2020=88,26%) des prévisions votées, ce chapitre représente 0.4% (2021= 0.34%,2020=0,46%) de la structure des recettes de fonctionnement, Les recettes du chapitre 75 ont augmenté de +22% comparé à celle de 2021 (- 25%). Ce mouvement traduit bien la reprise d'activités après une année 2021 encore largement marquée par la crise sanitaire et la recherche de distanciations physiques

Les autres produits de gestion courante se composent principalement des revenus des immeubles qui correspondent au produit de la location de certains immeubles (dont location de salles ou équipements sportifs).

I.2 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Le tableau ci-dessous illustre les dépenses réelles de fonctionnement entre 2018 et 2022 en euros.

€	2018	2019	2020	2021	2022
Charges à caractère général	7 221 530	7 825 901	6 786 194	7 175 505	8 079 060
Charges de personnel	21 071 005	21 428 921	21 850 175	22 325 586	23 963 031
Autres charges de gest° courante (y compris groupes d'élus)	1 295 593	1 318 153	1 248 515	1 207 538	1 191 120
Atténuations de produits	0	0	0	68 467	146 199
Charges fct courant	29 588 128	30 572 975	29 884 883	30 777 096	33 379 410
Charges exceptionnelles et Provisions	28 510	33 148	64 904	35 439	43 425
Charges fct hs intérêts	29 616 638	30 606 123	29 949 787	30 812 535	33 422 835
Intérêts de la dette	377 814	334 158	295 035	244 712	205 512
Charges réelles de fonctionnement	29 994 452	30 940 281	30 244 822	31 057 247	33 628 347

Chapitre 011 – charges à caractère général 8 079 060€ - par habitant 313.59€

Les charges à caractère général, le taux de réalisation est de 92.7% (2021=84.4%, 2020=83,02%) des crédits votés, ces dépenses progressent de +6% comparé à 2021 et représentent 23.98% (2021=23%,2020=22,44%) de la structure des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles regroupent toutes les dépenses consacrées au fonctionnement des services, l'entretien des locaux ainsi que les moyens logistiques permettant la mise en place des activités proposées par la ville.

A l'intérieur de ces dépenses notons que les dépenses d'électricité et de chauffage sont passées de 1 074 650€ en 2021 à 2 012 556€ en 2022 une évolution de +87% de dépenses.

Tout au long de l'exercice nous vous avons informé de l'envolée des prix unitaires de l'énergie, qui est effective depuis, mais aussi de nos efforts pour en contenir les effets dans notre budget, avec notamment le déploiement du réseau géothermique dans nos équipements, mais aussi le redémarrage de la saison de chauffe dans nos écoles notamment le 7 novembre au lieu du 15 octobre traditionnel.

Chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés 23 963 031.07€ - par habitant 930.13€

Les charges de personnel et frais assimilés sont réalisés à 99.81% (2021=99.46%,2020= 99,29%) des prévisions, marquent une hausse de +2.18% comparé à 2021 et représentent 71% (2021=72%, 2020=72,24%) de la structure des dépenses réelles de fonctionnement.

Dans un contexte très inflationniste (7,1%) d'augmentation des prix moyens, selon l'indice retenu pour la hausse des bases fiscales pour 2023, Les éléments marquants sont :

- La commune a augmenté le Régime Indemnitare (RIFSEEP) de 25,00€ pour tous ses agents occupant un poste relevant de la catégorie C
- le SMIC a été revalorisé a plusieurs reprises : 0,9% au 1 janvier 2022, 2,65% au 1 Mai et 2,01% au 1 août,
- La Loi de Finances rectificative prévue par le Conseil des Ministres début juin 2022, a augmenté le point d'indice de 3,5%

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante 1 191 120.16€ - par habitant 46.23€

Les autres charges de gestion courante sont réalisées à 95% (2021 = 94, 2020 = 92,94%), elles ont baissé de -3% (2021=-3%,2020=5,28%) et représentent 3.54% (2021=3.9%, 2020=4,13%) de la structure des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chapitre globalise les indemnités et frais de missions aux élus, les pertes sur créances irrécouvrables, les contributions aux organismes de regroupement, les subventions de fonctionnement aux associations et au CCAS.

Chapitre 66 – charges financières 267 000€ par habitant 10.36€

Les intérêts de la dette marquent une baisse de -17% comparé à 2021 et représentent 0,09% de la structure des dépenses réelles de fonctionnement. La baisse de la charge de la dette est principalement due au vieillissement des encours, aux taux d'intérêts historiquement bas négociés au cours des derniers exercices budgétaires.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous retrace pour la période de 2018 à 2022 l'historique des résultats pour la section d'Investissement. Vous pouvez constater que le résultat reporté de l'année N-1 (2 480 409€) représente une part importante dans la structure du résultat global en 2022, alors qu'en 2021 il été très faible (95 600.9€M€).

RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT

	2019	2020	2021	2022
Recette	6 614 473 €	4 497 457 €	6 618 302 €	7 221 584 €
Dépenses	5 720 438 €	5 946 312 €	4 233 494 €	8 771 328 €
Résultat de l'activité	894 035 €	-1 448 854 €	2 384 808 €	-1 549 744,69 €
Résultat N-1 reporté	650 420 €	1 544 455 €	95 601 €	2 480 409,29 €
Résultat Investissement Global	1 544 455 €	95 601 €	2 480 409 €	930 664,60 €

II.1 - Les recettes d'investissement : 7 221 583.70€ - par habitant 280.31€

Le total des recettes réelles encaissées hors excédent affecté (800 000€) et le prêt consolidé (1.5M€) et amortissements des actifs (1.58M€) est de **3 335 985€ (2 522 976€ en 2021) cette somme par habitant correspond à 129.5€**. Ces recettes évoluent de +32% par rapport à celles encaissées en 2021. Cette situation est expliquée principalement par le bon niveau d'encaissement de la taxe d'aménagement.

Les recettes du Chapitre 10 Dotations, Fonds divers et Réserves : 2 590 822€ par habitant 100.56€

Taxe d'aménagement	1 920 520€ (934 231€ en 2021)
Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée :	670 301€ (669 369€ en 2021)
Résultat du fonctionnement affecté en investissement :	800 000€ (756 111.21 en 2021)

Les recettes du Chapitre 13 Subventions : 745 163€ par habitant 28.92€

Subvention EPARMARNE

Subvention pour construction habitats temporaires	12 000€
Subvention pour un équipement enfance dans la Z.A.C. des Hauts de Nesles	449 856€

Préfecture de la Région Ile de France (D.R.I.H.L.)

Aide à la relance de la construction durable	160 400€
Amende de polices	122 907€

Les résultats affectés et reportés propres :

Le résultat de l'exercice antérieur reporté en 2021 : **2 480 409.29€** (2021 = 95 600.90€, 2020= 1 544 455,04€) ;

IL est a noté que l'écart entre notre estimation du Compte Administratif dans la section d'Investissement de – 223 631.8€ repris au BP 2023 et le constat après comparaison avec la trésorerie de 930 664.60€. Résulte de :

Subvention pour un équipement enfance dans la Z.A.C. des Hauts de Nesles	449 856€
Diverses Taxe d'aménagement	350 450€

Effectivement encaissé par la trésorerie fin décembre 2022. Il y avait également des dépenses d'investissements rejetées par la trésorerie pur un montant global de 353 990.4€. Ces dépenses sont devenues des reports de crédit d'investissement pour l'année 2023.

Chapitre 04 – Opérations de transfert entre sections

Le recettes d'ordres dotations d'amortissement des actifs patrimonial : 1 585 273.2€ - **par habitant 61.53€**

II.2 - Les dépenses d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement sont de 8 771 328€ (2021 =4 231 065€ ,2020=5 936 723€), soit 340.46€ (2021=164€, 2020= 230€) par habitant. La structure des dépenses se répartit de la façon suivante :

- 15% (2021=29%,2020=41%) au titre du remboursement de la dette en capital, soit 49.9€ (2021= 67€, 2020=68€) par habitant, soit 1 286 540€ (2021= 1 723 145€, 2020=1 714 916€),
- 83% (2021= 59%,2020= 71%) au titre des dépenses d'équipements et de travaux, soit 284.2€ (2021=97.22€, 2020=164€) par habitant, soit 7 320 970€ (2021= 2 504 589€, 2020= 4 221 807€).

Les programmes d'équipements 2022 se déclinent par thématique (dont les travaux les plus importants sont listés ci-dessous) et ont été mandatés au cours de l'exercice :

○ **Programme voirie, espace vert :**

- Réaménagement terrain proximité Garenne : 52 387€,
- Divers réaménagements de voiries : 42 344€€,
- Réaménagement de voirie rue du Pivert : 284 026€
- Réaménagement terrain à la proximité Joliot Curie : 92 277€,
- Plantation et pose des arbres dans différents espaces verts de la ville : €,
- Fourniture de mobilier urbain : 51 650€
- Plantation d'arbres sur la ville et rénovation des terrains : 44 142
- Création d'un terrain de gazon synthétique :827 499€
- Divers travaux sur les terrains sportifs : 215 250€

○ **Travaux dans les groupes scolaires, Gymnase et études :**

- Remplacement de verrières GS Langevin : 110 248€,
- Remplacement de verrières divers GS : 21 436€
- Remplacement des luminaires divers GS : 68 845€
- Réfection étanchéité de la toiture divers Gymnase : 200 985 €,
- Réfection étanchéité de la toiture divers GS : 33 962€,
- Remplacement des faux plafonds : 76 343€,
- Travaux de reprise de structure GS Picasso : 436 86 €,
- Travaux d'amélioration d'intérieur GS Picasso : 211 357€,

- Remplacement châssis et portes de circulation divers GS : 98 532€,
- Divers travaux d'entretien dans les Gymnases et GS : 34 905€
- Remplacement menuiseries GS Joliot Curie : 40 754€
- Remplacement menuiseries GS Olivier Paulat: 12 195 €,
- Réfection des revêtements de sols centre de loisirs GS Olivier Paulat : 84 31 €,
- Mission de maîtrise d'œuvre charpente divers GS : 23 388€

- **Programme éclairage public, énergétique et d'assainissement :**
- Travaux divers d'éclairage public : 495 140€
- Etudes des travaux de performance énergétique dans différents bâtiments : 294 516€,
- Travaux de mise en conformité assainissement divers équipements et les réseaux de voirie : 1 928 283€ €
- Programme de travaux autres équipements :
- Divers travaux de rénovation et entretien des logements de fonctions : 82 230€
- Divers travaux de rénovation et entretien des divers bâtiments : €
- Renforcement de la charpente de l'église : 156 718€
- Travaux électriques site MICROFOLIE : 14 430€

- **Acquisition de mobiliers/matériels et outillages pour les services de la ville : 2 181 716€**

- Service technique : Achat de matériels et équipements techniques 16 250€€
- Service informatique : Ordinateurs nouvelle infrastructure calages : 383 034.45€€
- Service éducation : Achat des mobiliers pour les écoles : 19 780.53€
- Service enfance et petite enfance : Matériels et mobilier centre de loisirs et crèches : 8 829€€,
- Service sports et jeunesse : Équipements et mobiliers pour les salles et gymnases : 77 999€€
- Service citoyenneté : Equipement pour les activités jardin public et boîtes à livres : 7 080€ €
- Service culturel : Equipements et mobilier pour les activités et centres culturels : 72 526€
- Services vie associative et affaire générales : 14 679€
- Service Intendance : Matériel, équipements et mobilier : 122 54€
- Services financiers : Divers équipements et mobiliers pour les services administratifs : 7 689€

III – LA DETTE

III.1 - L'endettement et la charge de la dette.

L'encours de la dette fin 2022 (12.4M€) reste stable et presque au même niveau que celui constaté en fin d'année 2021 (12.3M€). Cette stabilité est liée par le fait que la ville a consolidé et encaissé un emprunt contracté en 2022 (1.7M€) en contrepartie il y a eu en amortissement de capital pour 1.28M€. Le coût d'amortissement par habitant est de 49.9€ (2021 = 66.88€) et le poids de la dette (encours de la dette) est de 482€ (moyenne de la strate 1 032€ source MINEFI).

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
12 422 444 ,89€	3.5 %	11 ans	10 ans et 10 mois	19

Répartition par type de contrats

TYPE DE CONTRAT	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Classiques	11 327 537,25	91,19	17
Multi-options	0,00	0,00	0
Produits structurés	1 094 907,64	8,81	2
Emissions obligataires	0,00	0,00	0

Plusieurs ratios permettent d'évaluer le poids relatif de l'encours de dette et de sa charge :

- a) **La marge d'autofinancement courant** qui rapporte les charges courantes augmentées de l'annuité de la dette aux recettes réelles est **de 96.56% en 2022 (2021= 95.97%, 2020= 91,84 %)** pour la ville. Un ratio supérieur à 100% exprime que la charge de la dette n'est pas totalement financée par des recettes de fonctionnement.

- b) **Le taux d'endettement** qui mesure la charge de la dette en rapportant l'annuité de la dette aux recettes réelles de fonctionnement est de **4%** (2021= 5.7% ; 2020=5,81%) (la moyenne nationale des villes de même strate est de 7,3% -source D.G.C.L.).
- c) **La capacité de désendettement** permet d'estimer en combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut rembourser la totalité du capital de sa dette (encours de la dette) en consacrant l'intégralité de son épargne brute chaque année. La capacité de désendettement de la ville, passe de 4.44 années au 31 décembre 2021 à années au 31 décembre 2022.

III.2 - Les soldes d'épargne

Excédent brute et Epargne Brute

Il correspond aux flux de liquidités dégagés par l'activité courante de l'exercice, c'est-à-dire le résultat d'exercice lié à la partie d'exécution des crédits de l'année sans tenir compte ni du résultat affecté et ni des opérations d'ordre. C'est la différence entre les recettes réelles encaissées pour l'année 2022 et les charges réelles courantes, y compris charges financières.

Il indique la capacité de la section de fonctionnement, de supporter le poids d'endettement. Plus cet excédent est important, plus la ville ne fait pas recours aux emprunts pour financer les investissements. Il représente 108.55€ par habitant contre 139.55€ par habitant en 2021.

L'épargne brute (2.8M€) dégagée permet de financer 39% des investissements en équipements et travaux mandatés (7.3M€) en 2022.

L'épargne nette

Elle correspond à l'épargne brute moins le remboursement de la dette en capital. Elle permet de mesurer la capacité véritable de la ville à réaliser de nouveaux investissements. Elle représente 59.64€ par habitant en 2022 contre 75.8€ par habitant en 2021. L'épargne nette de 1.53M€ couvre à hauteur de 21% les investissements réalisés en 2022.

€	2019	2020	2021	2022
Produits de fct. Courant (a)	33 953 926	34 278 712	34 372 275	36 175 908
- Charges de fct. Courant Hors intérêt et Charges exceptionnelles (b)	30 572 975	29 884 833	30 777 096	33 379 410
= EXCEDENT BRUT COURANT [1]= (a-b)	3 380 951	4 393 879	3 595 179	2 796 498
+ Solde exceptionnel large [2]= (c-d)	-5 132	-23 758	324 274	222 173
= Produits exceptionnels larges* (c)	28 666	41 146	349 913	262 199
- Charges exceptionnelles larges* (d)	33 798	64 904	25 639	30 225
= EPARGNE DE GESTION [3]= (1+2)	3 375 819	4 370 121	3 919 453	3 028 472
- Intérêts [4]	333 508	295 035	244 712	205 512
= EPARGNE BRUTE [5]=[3-4]	3 042 311	4 075 086	3 674 741	2 822 959
- Capital [6]	1 588 277	1 714 916	1 723 145	1 286 540
= EPARGNE NETTE [7]= (5-6)	1 454 034	2 360 170	1 951 596	1 536 419

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)